



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement d'emprunt 2018-120

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la session ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 octobre 2018, le règlement d'emprunt portant le numéro 2018-120 a été adopté.

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- par les personnes habiles à voter le 11 octobre 2018
- par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 novembre 2018

L'objet de ce règlement est de décréter un emprunt et une dépense de 63 417,69 \$ pour l'acquisition d'équipement pour le camion de déneigement usagée de marque **Western Star 2018 Modèle 4700**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 5 décembre 2018

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe